



SOMMAIRE

1. Préambule
2. Approbation CR CA juin
3. Point Financier
 - Placements
 - Trésorerie
4. Point déstockage SOCATA
5. Point moteurs
6. Accidents 2018
7. Informatique
8. Remorqueurs FFVV 2
9. Point LS 6
10. Réaménagement Nicolas
11. Clubs : Vinon
 - CNVV
 - Seynes
 - Ardèche planeur
 - Vinon DG 300
 - Colmar
 - Romorantin
 - Le Puy
 - Ardèche Planeur
12. Points divers

Présents

CHRISTIAN **BON**
PIERRE **ALBERTINI**
JOSEPH **BOCCARELLI**
GERARD **CHIOCCI**
GERARD **COUTELIER**
BERNARD **GUILLEMIN**
GILLES **HUG**
Christian **LECUYER**
Daniel **PERCIAUX**
Jean-Michel **ROY**

Absent Invité

DANIEL **GAIME**

Absents excusés :

PIERRE **ARROYO**
Georges **CHEVALET**

1. PREAMBULE

Ouverture du Conseil d'Administration 09h10 au CNVV de Saint Auban.
Le Président remercie les Administrateurs présents pour leurs déplacements, les travaux du hangar Nicolas et leurs participations à la réunion concernant les statuts le 01 octobre 2018.

2. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil d'Administration du 15 juin.

3. POINT FINANCIER

PLACEMENTS :

L'ensemble des opérations de transfert des placements est maintenant réalisé. Le conseil valide et remercie le trésorier. Le Conseil valide également le placement d'une nouvelle tranche de 200 K€ à la prochaine échéance de bons à terme fin octobre. A ce jour l'association dispose d'environ 2,2 M€ de placements.

TRESORERIE :

A ce jour l'ANEPVV dispose de 1,2 M€ de trésorerie.
Pour les cotisations une relance sera adressée fin octobre aux associations débitrices.

- Nombre d'associations Inscrites : 156
- Nombre d'associations inscrites en Prévoyance : 96
- Pourcentage du suivi des règlements 2018 à ce jour :
 - associations complètement à jour 37,18 %
 - associations partiellement à jour 60,90 %
 - Pourcentage des clubs sans aucun règlement 1,92 %

L'encours des aides à long terme s'élève à 296 K€

L'encours des aides à court terme s'élève à 224 K€

Il ressort de l'étude du suivi des associations que le ratio Cotisation/Solde nous incite à la prudence. Ce ne sont pas moins de neuf associations qui génèrent un risque de non-retour supérieur à 100 K€.

4. POINT DESOCKAGE SOCATA :

L'opération de déstockage a permis à huit clubs de profiter de cette opération pour un montant de 7 K€.

Le projet de convention pour le transfert en fin d'année du stock de pièces neuves de Rallye à l'ARAPA est validé par le Conseil.

5. POINT MOTEUR :

- Nous détenons en stock un carter et un vilebrequin.
Deux moteurs après révision sont disponibles.
(Ils passeront au banc d'essai en fonction des demandes).
Pas de six cylindres en cours. Les clubs devront anticiper entre six mois et un an pour ces Moteurs. (La société Italienne n'existe plus).
Un moteur classé CNRA est également en attente de livraison à Poitiers.
- Des difficultés pour Romans qui a expédié son moteur en Suisse pour révision.
Cet atelier Suisse l'a déclaré non révisable. Nous avons fait suivre ce moteur à l'ENAC pour récupérer le possible.
- L'ENAC a livré récemment à Barcelonnette un moteur révisé mais l'alternateur s'est révélé défaillant. RECTIMO qui avait fourni cet alternateur à l'ENAC en a fait parvenir un autre rapidement au club tout en demandant le règlement à l'ANEPVV. En attendant la réponse de LYCOMING pour la prise en charge de la garantie, la ligne RTR pourrait être impactée en cas de Réponse négative.
- Moteurs ULM : pas de prévision en cours. Un suivi du nombre annuel de RG sur moteur ROTAX est à initialiser. Les participations ANEPVV seront à surveiller. Quand le rythme atteindra 3 ou 4 moteurs par an nous envisagerons une action de centralisation pour tenter de minimaliser les coûts.

- Au printemps 2019 nous nous rapprocherons de la FFVP pour étudier une évolution de notre contrat de ré assurance (SOMECASSUR). Nous devons contrôler le préavis contractuel pour dénoncer le contrat.

6. ACCIDENTS 2018

A ce jour 33 dossiers déclarés. Nous constatons sept décès et trois blessés graves. 9 aéronefs sont détruits et 12 gravement endommagés. Cette situation est catastrophique. Un printemps pourri et une belle saison lui succédant ont entraîné des prises de risques. Aucun de ces accidents/incidents n'est dû au matériel.

- Lors de réforme pour les matériels inscrits à moins de 30 K€ le transfert de propriété sera proposé aux associations mais non imposé. Le document d'inventaire reste obligatoire pour faciliter les recherches de pièces dans la communauté. Une saisie informatique sera nécessaire pour tenir cet objectif.
- Lors de réformes pour des matériels inscrits à plus de 60 K€ le transfert reste impératif (contrainte assurance).
- Lors d'une réforme entre ces deux seuils si l'association souhaite conserver le matériel, la totalité du montant inscrit sera imputé au compte accident du club. Par défaut nous récupérons la propriété et les éléments de notre choix du matériel au Nicolas.

7. INFORMATIQUE

Les postes de travail ont été modifiés en juillet sans difficulté pour nos collaboratrices. Le portail a été également revisité pour une meilleure informatique.

8. REMORQUEURS POUR COMPETITIONS

Le calendrier des compétitions inscrites par la FFVP s'élève à 25. 10 associations ont utilisé le compte remorqueur en compétition. Le ratio inscription solde de ce compte est déficitaire. proposition sera discutée lors du prochain Conseil. Une demande sera instruite auprès de la Commission Sportive pour plus de précision dans le Guide des Organisateur de Compétitions. Une convention club organisateur / club prêteur pourrait être envisagée par le biais de la FFVP. Si le nombre d'inscription ne s'améliore pas nous étudierons le maintien ou non de ce compte.

9. POINT LS 6

Le gelcoat est achevé, l'installation des instruments est en cours. Il reste à effectuer la 3000 heures des ailes. Un vol d'essai est à programmer fin octobre. Le planeur pourrait être présenté lors de l'AG 2019 à Bordeaux.

- Bernard GUILLEMIN est mandaté pour suivre la finalisation des travaux et organiser le vol d'essai.
- Georges CHEVALET sera sollicité, en regard de ses compétences de PEN, pour les démarches administratives dont inscription GNAV et obtention du CEN. La procédure de vente par soumission pourrait être envisagée au prochain Conseil.

10. REAMENAGEMENT HANGAR NICOLAS

Les 01 et 02 octobre 2018 l'ensemble des Administrateurs s'est déplacé à Vinon sur Verdon pour terminer les travaux de déstockage, de rangement, d'inventaire et de nettoyage du hangar Nicolas.

Ce hangar nous revient à 2,5 K€ à l'année. Est-il nécessaire de conserver ce lieu de stockage sachant qu'avec les nouvelles normes il est de plus en plus difficile de prolonger la vie des pièces détachées ?

Son coût revient est de 20€ par club et par an. Actuellement les frais de fonctionnement de ce hangar sont retirés du fonds de réserve.

Le Président se rapprochera de l'ARAPA pour s'assurer qu'aucun nouveau matériel (aéronautique ou non) ne rentrera dans le hangar Nicolas sans l'accord préalable de l'ANEPVV. Autre remarque l'accès au hangar est trop permissif !!!



11. DOSSIERS CLUBS

VINON :

Accident DG 300 - L'association sollicite de conserver l'épave, valeur < à 30 K€
Le Conseil d'Administration ACCEPTEE.

CNVV :

Accident Ventus - Le CNVV souhaite vendre l'épave. Le CA donne son accord pour solder la réforme à hauteur de 31 500 euros. La répartition de cette somme entre compte accident et Fonds de Réserve sera fixé au prochain Conseil d'Administration.

SEYNES

Non traité. Pas de courrier retour à notre lettre en recommandée du 04 juillet.

COLMAR

Accident ULM Dynamique - L'association recherche un remorqueur neuf ou d'occasion. Les procédures d'enquêtes assureurs sont en cours. La décision d'une avance de trésorerie remboursable sur un an pour 50 K€ est actée. En fonction de l'avancement du dossier au sein de l'assurance une hypothèque pourra être demandée pour sécuriser une partie de cette avance.

ROMORANTIN

L'association peut conserver le moteur pour un coût de 2 500 € imputable sur leur compte accident.

LE PUY

Un MS 893 serait en voie d'acquisition. La demande de transfert de couverture est acceptée pour un montant de risque plafonné au prix d'achat par le propriétaire actuel.

ARDECHE PLANEUR

Non traité. Le club laisse une dette de 6 293,73 €

12. POINTS DIVERSES

Opportunité de révision du plafond d'assurance SOMECASSUR :

La valeur maximum actuelle est de 180 K€. La valeur de certains matériels s'élève à ce jour à 270 K€. Nous enregistrons actuellement 8 planeurs à plus de 150 K€ concernant 6 machines pour des clubs et deux pour le CNVV. Une démarche est envisagée auprès des assureurs après l'Assemblée Générale 2019.

Tomato :

Le renouvellement de la bourse aéronautique de 1000 € est acceptée par le Conseil.

AGE / AGO

Lors du prochain Conseil du 07 décembre nous fixerons la date des Assemblées Générales Extraordinaires. Ces dates serviront de départ au rétro planning des opérations de clôture annuelle.

La prochaine AGO se tiendra à BORDEAUX le vendredi 08 mars 2019.

DATES A RETENIR

Prochaine réunion du CONSEIL d'Administration

Vendredi 07 décembre 2018 – 10h00 – PARIS

REUNIONS A VENIR

- Paris le 7/12 finalisation des tarifs 2019, approbation des nouveaux statuts
- Paris AGE N°1 le 07/02 pour couvrir l'absence de quorum probable lors de L'AG principale.
- Paris CA le 07/02 pour initialisation de l'arrêté des comptes et fixation des taux de cotisation 2019.
- Bordeaux AGO / AGE N°2 le vendredi 08/03

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 12h50.

Rédacteur Daniel Perciaux